

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**COMMUNE DE LE PERCY 38930**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille DIX SEPT, le 15 DÉCEMBRE, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame CAMPREDON Sabine.

Présents: Guillaume GONTARD, Jean Marc TATIN, Claude BRONNER, Sabine CAMPREDON, Yves PERRIN, Jean Paul REYNAUD, Thibaud BECOURT, Agnès TREGRET,

Excusés: Thierry Chassevent, Nicole Gontard, Laurent CLARET

Date de la convocation: 15 décembre 2017

Secrétaire de séance: Thibaud Bécourt

oOo

**ANCIENNE COLONIE DE FONTAINE & PROJET TISSERINS**

-Depuis le rachat de la colonie de Fontaine par la commune du Percy en date du 29 novembre 2017 chez les notaires associés ACTIMEMORI à Fontaine, le dossier suit son cours avec une signature de compromis avec les Tisserins le 1er semestre 2018 et en fonction de la réactivité des services SAFER.

-Suite à ce rachat une réunion s'est mis en place entre la commune, les géomètres ( cabinet ATO) et les tisserins le 15 décembre pour faire le point sur:

-Avant de céder les biens (pour la partie habitation des Tisserins), la commune devra faire une désaffectation des biens et ensuite prononcer le déclassement des biens.

-Le bornage logement, parcelles privées et parcelles activités.

-Les baux d'activités par personne

-Le dépôt du permis

-Une convention de mise à disposition du bâtiment « vestiaire » pour la préparation de leur chantier, le temps de la signature de l'acte de vente entre la commune et les Tisserins.

oOo

## TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

L'entreprise Menuiserie du Percy ne pouvant plus honorer les travaux de menuiserie Lot 1, l'entreprise Les portes du Trièves (Cabestan) qui avait présenté une proposition lors de l'ouverture des plis en septembre dernier a été retenu pour réaliser ses travaux de menuiserie pour un montant de 7028EURHT.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Une commission d'attribution du logement de l'ancienne mairie aura lieu entre le 10 et 20 janvier. L'emménagement sera possible mi-mars/début avril en fonction de la livraison des travaux qui ont pris du retard.

oOo

## AMENAGEMENT RD 1075 LES AVANCÉES

Une réunion a eu lieu à la maison du territoire en présence de Thierry Chassevent et Sabine Campredon ainsi que les maires des communes de Clelles, Chichilianne et Monestier du Percy, les représentants du département de l'Isère ont présenté un schéma d'élargissement de la RD possible.

Une réunion collective avec Monestier du Percy aura lieu en janvier afin que le département présente aux conseillers municipaux les options possibles concernant les sorties et entrées sur la RD.

Dans un second temps une réunion publique sera programmée.

oOo

## PROJET AUTOUR DE LA CRÉATION D'UNE RAMPE SKATE

Eloi Hemery animateur socio-culturel à la CCT et Romaric Nivelet ont proposé aux communes de Monestier du Percy et le Percy un projet de création d'une rampe skate trottinette-roller.

L'idée est de constituer un groupe de jeunes entre 16 et 18 ans qui monterait leur projet, accompagnés par les animateurs jeunesse pour le montage du projet ( un appel à projet a été lancé à ce sujet par la CAF).

Pour cette réalisation ils recherchent un emplacement possible sur une des deux communes.

En sachant qu'un city stade existe déjà sur Monestier du Percy.

Yves Perrin nous rappelle qu'une fédération skate existe et qu'il serait intéressant d'en savoir un peu plus sur leur projet pédagogique des jeunes , la finalité et le suivi .

De plus la responsabilité de la commune sur un tel projet est importante sur différents points:

La structure, l'usage et la sécurité.

Afin d'en savoir un peu plus, nous proposons que les jeunes qui veulent monter leur projet viennent

le présenter un jour en début de conseil municipal.

oOo

## REVISIONS STATUTAIRES DU SIGREDA

Révisions statutaires du SIGREDA en vue de la préparation de la prise compétence GEMAPI

Mme Le Maire rappelle que la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) entrée en vigueur en janvier 2014, prévoit une rénovation de la gouvernance en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. A ce titre, la loi crée la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations).

A compter du 1er janvier 2018, cette compétence est attribuée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Propre. Cette compétence sera exercée par le SIGREDA après substitution automatique de Grenoble Alpes Métropole et de la Communauté de communes du Trièves pour leurs communes et après un transfert de la Communauté de Communes de la Matheysine.

Dans le cadre de l'organisation de cette compétence, lors de son comité syndical du 8 novembre 2017, le SIGREDA s'est prononcé favorablement à la révision de ses statuts afin

▣ D'adapter la rédaction de l'article III objets et compétences des statuts faisant référence aux missions du SIGREDA afin qu'elles soient complètement adaptées aux missions de la GEMAPI tel que définies dans l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

▣ De permettre au SIGREDA de devenir gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale de l'Etang de Haute Jarrie (procédure indépendante de la prise de compétence GEMAPI).

Monsieur le Maire, après lecture de deux délibérations adoptées par le conseil syndical du SIGREDA concernant les révisions statutaires et des modifications statutaires apportées, demande au conseil de se prononcer sur ces modifications.

Monsieur le Maire précise que les modalités de gouvernance et de financement n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Sur le rapport de Madame Le Maire, le Comité Syndical après en avoir délibéré, prend acte et décide le 15/12/17.

▣ D'accepter les modifications statutaires apportées en vue de la préparation de la prise de compétence GEMAPI Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

**Délibération adoptée à l'unanimité**

oOo

## DÉPART À LA RETRAITE DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Les 2 secrétaires de mairie Dany et Corinne partent à la retraite fin mars et fin août.

Un profil de poste sera établi et mis en ligne le 12 janvier 2018 pour un poste à pourvoir le 1er mars 2018. La date limite de réception des candidatures sera le 5 février 2018.

Une proposition de réunion a été lancée à l'initiative du Percy le 19/12/17 en invitant les Maires de Tréminis, Prébois, Lalley, St Maurice en Trièves et Monestier du Percy afin de réfléchir à mutualiser un ou des emplois de secrétaire de mairie sur plusieurs communes .

oOo

## L'ASSOCIATION PASTORALE DE COMBEAU (AFP)

Voilà un an que les représentants se penchent sur la relance de l'AFP.

Ils ont besoin d'être épaulés par les propriétaires et les communes.

Les 4 communes ( Chichilianne, Le Percy, Monestier du Percy, Treschenu Creyers) qui constituent l'essentiel de cette AFP renouvellent l'engagement pris en 1992. Il est décidé de reconstituer un dossier par commune et reprendre les statuts initiaux.

L'AFP Combeau ( association libre) est en sommeil depuis 1996.

Ils ont décidé que chacun signe la convention avec ses numéros de parcelles.

Une délibération doit être faite pour:

1-désigner un titulaire: Jean-Paul Reynaud et un suppléant: Jean-marc Tatin afin de représenter la commune au CA de l'AFP.

2-Désigner les références cadastrales et les surfaces de parcelles mises à la disposition de l'AFP, afin d'activer la convention pluriannuelle de pâturage correspondante.

Le prochain CA de l'AFP aura lieu le lundi 22/01/18 à 14h à la mairie de Chichilianne.

**Adopté à l'unanimité. ( modèle de délib' de la commune de Chichilianne à donner à Corinne)**

## **DIVERS**

**-Décoration du sapin et goûter avec les enfants du village samedi 16/12 à 15h**

**-La commune a répondu au second appel à projet plantes mellifères lancé par la CCT**

**-L'association des 400 coups proposera un accueil de loisirs sous chapiteau en août 2018 sur le site de la colonie.**

Prochain conseil municipal le vendredi

VENDREDI 19 JANVIER 20h30

